

Points importants

- C'est une obligation légale de télécharger nos interventions.
- Comme on le sait l'enregistrement sert à l'évaluation de l'assurance qualité mais aussi, l'histoire nous prouve que les enregistrements nous protègent.
- Nous devons continuer de faire nos tests moniteur en début de quart.
- Il ne faut plus effacer les cartes en début de quart de travail.

OBLIGATION DE TÉLÉCHARGEMENT DES INTERVENTIONS PRÉHOSPITALIÈRES

Bonjour collègues,

Nous prenons quelques minutes de votre temps afin de faire un rappel sur l'importance et l'obligation du téléchargement de nos interventions en préhospitalier.

Tel que mentionné lors de la formation médico-légale, le téléchargement des interventions n'est pas seulement pour l'application du programme d'amélioration continue des interventions. Il nous est aussi demandé de télécharger la totalité de nos interventions dans le but de nous protéger. En effet, l'histoire nous a prouvé que les enregistrements permettent d'objectiver des actions bien effectuées alors que le rapport d'intervention ne permettait pas de le faire.

Ainsi, pour les entreprises ne bénéficiant pas de bornes de téléchargement en caserne, il est dorénavant requis de le faire à la fin de **tous vos appels**.

Pour les interventions ne nécessitant pas une étude selon le programme d'assurance-qualité, il n'est pas nécessaire d'inscrire un quelconque préfixe et un numéro d'AS-810 (exemple; ACR, REF, LEG, etc...) avant d'effectuer le téléchargement. Vous n'avez qu'à insérer la carte de votre moniteur dans le lecteur de l'ordinateur dans la salle des paramédics du CH de destination et de la vider, tout simplement.

Advenant une situation comme un transfert hors secteur ou un refus de transport (problématique ou non), il est possible d'effectuer l'opération lors de votre prochain transport dans un centre hospitalier de la Montérégie. Si pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas aller dans un centre hospitalier avant la fin de quart, votre intervention pourra quand même être téléchargée lorsque l'équipe qui vous suit téléchargera le contenu de la carte. En effet, il ne faut plus vider la carte d'enregistrement en début de quart afin de ne pas perdre aucunes interventions. De plus, il sera important de ne pas retarder une affectation urgente pour le téléchargement de la carte. Elle pourra être vidée à la suite de votre prochain appel. Nous devons toutefois continuer de faire nos tests de défibrillation en début de quart.

Merci de votre habituelle collaboration.
Le directeur médical régional,



Dr. Dave Ross, MD